



*Le RPE vous propose un  
accueil personnalisé pour  
répondre à votre demande.*

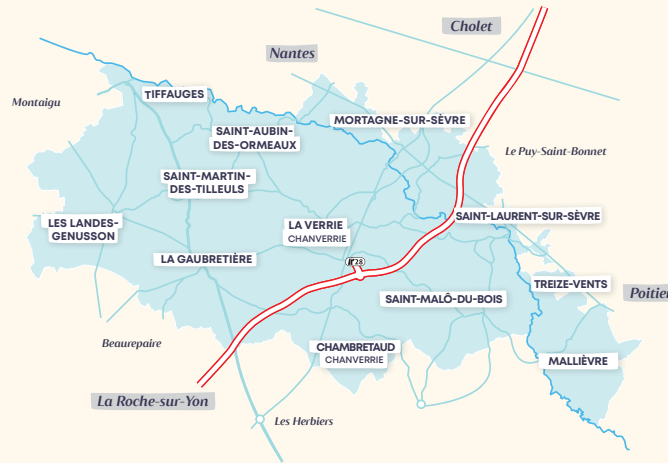
Les horaires des permanences téléphoniques  
sont consultables sur [www.paysdemortagne.fr](http://www.paysdemortagne.fr)

### Infos pratiques

Renseignements et  
prise de rendez-vous  
auprès du  
Relais Petite Enfance  
**02 51 63 69 19** ou  
[rpe@paysdemortagne.fr](mailto:rpe@paysdemortagne.fr)

## Contacts

Renseignements auprès du Relais Petite Enfance  
au **02 51 63 69 19** ou [rpe@paysdemortagne.fr](mailto:rpe@paysdemortagne.fr)



**Pays de Mortagne**  
21, rue Johannes Gutenberg  
La Verrie - 85130 CHANVERRIE  
02 51 63 06 06  
[contact@paysdemortagne.fr](mailto:contact@paysdemortagne.fr)  
[www.paysdemortagne.fr](http://www.paysdemortagne.fr)



# Relais Petite Enfance intercommunal



# Relais Petite Enfance intercommunal

## Pour accompagner

parents, assistants maternels agréés et les professionnels de la garde à domicile en favorisant la qualité de l'accueil de l'enfant.



*Le RPE est un lieu  
d'écoute, d'information,  
d'échange et d'animation.*

## Pour les assistants maternels et professionnels de la garde à domicile

### *Comment accéder aux métiers de la petite enfance ?*

**Le RPE vous présente** l'accès aux métiers (démarches pour obtenir l'agrément...).

### *Quels sont mes droits et devoirs en tant que salarié ?*

**Le RPE vous informe** sur votre statut en lien avec la convention collective et vous oriente vers les services juridiques compétents si besoin.

### *Je rencontre des difficultés dans l'accueil d'un enfant ?*

**Le RPE vous soutient** dans votre travail auprès des enfants et dans la relation avec les parents.

### *Je souhaite échanger avec des collègues sur ma pratique professionnelle, évoluer dans ma profession, me former...*

**Le RPE contribue** à la professionnalisation de votre métier en proposant des matinées d'éveil, des actions de professionnalisation avec des intervenants, une aide au départ en formation continue...



## Pour les parents et futurs parents

### *Quel mode de garde pour notre enfant ?*

**Le RPE vous informe** sur l'ensemble des modes de garde et vous donne les disponibilités des assistants maternels.

### *Nous avons besoin d'aide dans notre rôle de parent ?*

**Le RPE vous donne** des informations générales sur vos droits et devoirs d'employeurs (contrat de travail, déclaration Pajemploi, coordonnées des services compétents) et sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre (prestations CAF et MSA, déductions fiscales...).

### *Nous nous posons des questions sur l'accueil de notre enfant ?*

**Nous sommes à l'écoute** de toutes vos questions ou préoccupations concernant son accueil (période d'adaptation, rythme, développement...).

## Pour les enfants

**Le RPE propose** des matinées d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte (éveil sensoriel, moteur, musical...).

